

<p>Communauté de Communes ARGENTAN INTERCOM</p> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <p>DÉPARTEMENT DE L'ORNE</p>	<p>CONSEIL COMMUNAUTAIRE ARGENTAN INTERCOM</p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p>PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023</p>
--	---

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ALEXANDRA BELHACHE
APPEL NOMINAL PAR ALEXANDRA BELHACHE

Le mardi vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Communautaire d'ARGENTAN INTERCOM s'est réuni en séance publique au Hall du champ de foire d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Président d'Argentan Intercom.

Étaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, MICHEL Clothilde *10^{ème} Vice-présidente*, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSÉLIN Alain, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, NOSS Éric, PICCO Alain, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques.

Étaient présents en tant que suppléants : THIBAUT Léon-Pierre, CARIOLI Geneviève, VAULOUP Johan, RIBOT Jean-Louis, CUVÉLIER Bruno, MANSON Jean-Yves, BIZART Virginie.

Excusés : ALLIGNÉ Christophe qui a donné pouvoir à MELOT Michel, APPERT Catherine, BARDIN Franck, BEUCHER Christophe, CLEREMBAUX Thierry, DELAUNAY Amélie, DUPONT Laure qui a donné pouvoir à BENOIST Danièle, GARNIER Philippe, HOULLIER Karim, JOUADÉ Yannick qui a donné pouvoir à VALLET Serge, LECERF Lionel, LE CHERBONNIER Louis, LEROUX Jean-Pierre qui a donné pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques, MELCHIORRI Catherine qui a donné pouvoir à TOUSSAINT Philippe, MORIN Lucienne, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert.

Absents : BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, DROUIN Jacques, De GOUSSENCOURT Marc, LAMOTHE Patrick, MENARD Jacqueline, PRIGENT Jacques.

Quorum : 42
 En exercice : 81
 Présents : 64
 Votants : 69

L'ASSEMBLÉE ÉTANT LÉGALEMENT CONSTITUÉE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT OUVRE LA SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CC-2023-001	Élection d'un vice-président d'Argentan Intercom
CC-2023-002	Modification des statuts de la communauté de communes - Changement de dénomination
CC-2023-003	Délégation du Conseil au Président pour les demandes de subventions
CC-2023-004	Désignation de représentants au Pôle métropolitain Réseau Ouest Normandie
CC-2023-005	Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la « Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaï »
CC-2023-006	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021
CC-2023-007	Convention portant servitude de passage d'une ligne souterraine pour raccordement de l'entreprise DOUILLET par ENEDIS - Commune de TRUN

FINANCES

CC-2023-008	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2023 - budget principal
CC-2023-009	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2023 - budget annexe assainissement collectif
CC-2023-010	LOGISSIA – Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 25 logements rue Dunant à Argentan
CC-2023-011	Argentan Intercom Mobilité – Location de vélo à assistance électrique : ajouts de tarifs
CC-2023-012	Office de tourisme – tarifs pour l'année 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CC-2023-013	Convention entre Argentan Intercom et l'Établissement public foncier de Normandie pour la réalisation d'un étude pré-opérationnelle de recyclage de la friche SERMIX
-------------	--

RESSOURCES HUMAINES

CC-2023-014	Modification du tableau des effectifs
-------------	---------------------------------------

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CC-2023-015	Approbation de la stratégie Climat – Air – Energie – demande de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique avec le label Climat – Air – Energie
CC-2023-016	Avenant à la convention au titre du déploiement du programme SARE – INHARI

ASSAINISSEMENT

CC-2023-017	Conventions de facturation entre les maîtres d'ouvrage et les délégataires de l'eau et de l'assainissement
-------------	--

QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer la séance du conseil communautaire, Monsieur le Président salue Madame Isabelle TÉRÉSA, qui succède à Madame Nathalie ALENNE-LEDENTU, démissionnaire du Conseil municipal d'Argentan et, par le fait, celui du Conseil communautaire.

CC-2023-001	Élection d'un vice-président d'Argentan Intercom
-------------	--

Monsieur le Président

Nathalie ALENNE LEDENTU nous a fait part de sa démission de son mandat de conseillère communautaire et de sa fonction de 6^{ème} vice-présidente.

C'est pourquoi, je vous propose d'élire un nouveau vice-président.

*Je souhaite vous proposer la candidature de Clothilde MICHEL.
Toutefois, peut-être y a-t-il d'autres candidats ?*

Monsieur Boris MADEC

Loin de moi l'idée d'être candidat à cette vice-présidence, toutefois, je m'interroge sur un autre sujet. Madame Ledentu et Madame Écobichon étaient vice-présidentes de la commission 4. C'était la seule commission où nous avons une direction bicéphale. Le fait que Madame Ledentu ait souhaité démissionner, c'est peut-être l'occasion de regrouper ces deux commissions. En supprimant un poste de vice-présidence, nous économiserions 60 000 € jusqu'à la fin du mandat, ce qui n'est pas négligeable et cela permettrait que cette commission soit identique aux autres et structurée avec un vice-président. Nous avons fait le choix en début de mandat de soutenir cette politique de développement durable. Ce service était réduit à une personne. Aujourd'hui, nous avons un service plus structuré avec un chargé d'étude pour le plan alimentaire territorial (en cours de remplacement), un chargé de mission pour la mobilité douce, etc. Il serait intéressant d'envisager cette piste de ne pas remplacer cette vice-présidence, quitte à créer un poste de délégué simplement pour la partie alimentaire. J'y vois des économies et j'y vois le côté parité qui m'ennuie un peu.

Monsieur le Président

Florence Écobichon m'a demandé à suivre plutôt les sujets que Nathalie Ledentu avait en charge, à savoir le plan alimentaire territorial et la mobilité douce. Les sujets sont suffisamment conséquents et importants notamment en matière de renouvellement énergétique pour que nous puissions avoir un élu en charge du sujet. Nous avons effectivement de bons techniciens, et je m'en félicite, mais je pense qu'il faut assurer une gouvernance politique sur ces thématiques et en particulier aujourd'hui, où nous sommes identifiés à d'autres échelles territoriales comme au sein de notre intercommunalité. Je pense qu'il faut pouvoir avoir des élus qui sont forces de discussion sur ce sujet. Si j'ai volontairement fait cette proposition de candidature de Clothilde Michel, c'est pour gagner du temps car elle connaît les sujets. Elle siège à la commission urgence climatique depuis le début. Elle suit également les sujets sur l'urgence climatique et le développement durable à la ville d'Argentan. C'est la raison pour laquelle je trouvais cohérent de pouvoir lui proposer cette vice-présidence. Elle est directement opérationnelle. Au-delà de la seule approche de parité qui me semble essentielle et qui est aussi une marque de fabrique de notre territoire (ce n'est pas le cas de beaucoup d'intercommunalité), c'est quelqu'un qui va suivre des dossiers qui seront lourds et complexes à mettre œuvre. Je pense aux dossiers sur la résilience et l'autoconsommation collective entre collectivité et entreprise. C'est pour cela que je persiste et que je signe, et que je vous propose la candidature de Clothilde Michel.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur Guillaume de VIGNERAL

Il faudrait avant faire voter la motion de Monsieur Madec !

Monsieur le Président

Ce n'est pas une motion, c'était une question et je viens d'y répondre.

Monsieur Guillaume de VIGNERAL

La question est de supprimer cette vice-présidence. Il faudrait proposer à l'assemblée de voter.

Monsieur le Président

J'entends cette petite musique qui m'interpelle ! Aujourd'hui il y a des besoins et sur l'intercommunalité il y a eu des actions qui se sont développées et qui sont imposantes, importantes et plus conséquentes qu'auparavant. Il y a un besoin de suivi des dossiers important. Je veux bien que l'on m'invente des trucs avec le fait qu'il faut enlever une vice-présidence histoire de dire que nous allons faire des économies (qui n'en seront pas je vous le rappelle car sans vice-présidence cela ne fonctionnera pas) et avec la stratégie qui est de se donner les moyens de pas pouvoir porter politiquement des sujets qui sont fondamentaux et essentiels pour notre territoire.

Je vous rappelle que l'objectif c'est de tendre vers une autonomie énergétique de notre territoire, et cela ne se fait pas en claquant des doigts ! il y a une approche, telle que je viens de l'entendre par Borice Madec, qui est purement comptable mais pas une approche de vision stratégique et politique.

Monsieur Boris MADEC

D'avoir deux vice-présidentes dans une seule commission, cela ne clarifie pas les choses. C'est la seule commission qui a deux vice-présidentes. Les choses seraient plus simples si nous avions un vice-président et un délégué. Nous clarifierions ainsi un organigramme. Je ne veux pas moins d'élus, ni moins de travail ! Il ne faut pas résumer mes propos à « moins d'argent ».

Monsieur le Président

Si vous êtes quelques-uns à considérer, en étant membres de cette commission, qu'il y a trop de sujets à traiter, nous pouvons la dissocier et en faire deux. C'est une autre technique d'organisation. Je vous rappelle que le dossier COOP'TER, dont les sujets sont innovants, est important et demande beaucoup de travail. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, Michel Lerat préside deux commissions (logement-urbanisme).

Monsieur Serge VALLET

Je suis surpris que le débat tourne autour d'une question de structure. Car cette structure a été votée lorsque nous avons mis en place le conseil communautaire avec le nombre de vice-présidence. Le fait que le service urgence climatique-développement durable se développe, tant mieux ! Il y aura plus de personnes qui travaillent dans le service mais cela pourrait laisser penser que les élus ne travaillent pas. Je ne souscris certainement pas à cela car les élus travaillent. Clothilde Michel est une personne qui travaille énormément, je me réjouis au contraire que l'on maintienne cette vice-présidence et que nous ayons une élue qui travaille aussi au conseil communautaire. Je soutiens « des deux mains » le maintien de cette vice-présidence et particulièrement le fait que ce soit quelqu'un qui a déjà fait ses preuves sur le territoire d'Argentan et qu'elle va rejoindre le conseil communautaire, dès demain.

Monsieur Boris MADEC

J'aurais préféré faire mon intervention avant de connaître le nom du candidat car Madame Michel est une personne que j'aime beaucoup et avec qui nous travaillons bien.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il s'agit d'un vote à bulletin secret. Vous disposez à votre place d'une enveloppe.

Je vous propose maintenant de voter.

Monsieur le Président proclame les résultats :

Nombre de bulletins	69
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	21
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

En conséquence, le Conseil communautaire décide :

De proclamer Madame Clothilde MICHEL 10^{ème} vice-présidente d'Argentan Intercom, et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

De dire que les 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} vice-présidents d'Argentan Intercom en place avant ce vote deviennent respectivement les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} vice-présidents.

Madame Clothilde MICHEL

Je vous remercie pour votre confiance et je vous promets que nous allons bien travailler avec de beaux sujets et de bons résultats, je l'espère.

Monsieur le Président

Il vous est proposé de changer le nom d'« Argentan Intercom » en « Terres d'Argentan Interco ».

Vous avez dans votre dossier un rappel du travail qui a été mené sur l'identification et la valorisation du territoire, ainsi que sur la dénomination qui en a découlé.

Sur la procédure, je vous précise que le changement de nom étant assimilé à une modification des statuts, nous devons ainsi respecter le cadre juridique fixé.

Le changement de nom sera donc officialisé par un arrêté préfectoral, après que chaque conseil municipal se prononce sur ce changement dans un délai de trois mois. Je vous précise que la commission administration générale a donné un avis favorable.

Monsieur le Président

Juridiquement nous ne pourrions faire bouger la terminologie d'Argentan Intercom en « Terres d'Argentan Interco » qu'à l'issue des trois mois. Donc, ne soyez surpris si vous recevez des documents notifiés Argentan Intercom.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Roger RUPPERT

A l'époque, lorsqu'il avait été choisi le terme « Terres d'Argentan », nous n'avions pas été prévenus que cela risquait de changer de dénomination en « Terres d'Argentan interco ». Je suis plutôt étonné. À ce titre, je me pose la question : à quoi cela sert-il de changer de nom ? Mis à part de dépenser 36 000 €, cela c'est vrai ! Ensuite il y aura d'autres frais pour cette mise en place et donc je pose la question : « pourquoi ? ». De plus, le terme « Terres d'Argentan », tel qu'il est noté, pour ma part j'étais un peu chagriné car cela fait « Terres d'Argentan » donc terres qui appartiennent à Argentan. Heureusement qu'il y a le terme interco. Nous en avons parlé effectivement, mais je suis tout de même étonné.

Monsieur le Président

Je suis surpris car nous en avons discuté et notamment en Conférence des Maires. L'idée était d'avoir une marque de territoire et cette marque de territoire c'est « Terres d'Argentan » et l'institution c'est cette proposition « Terres d'Argentan Interco ». Terres d'Argentan doit nous amener une visibilité nationale. Je vous rappelle que la communication institutionnelle nous intéresse, nous, en tant qu'élus et un peu moins les citoyens. Je suis surpris de cette remarque car ce travail a été fait dans la durée. On l'a travaillé collectivement pour une meilleure identification du territoire.

Monsieur Roger RUPPERT

C'est une réflexion qui vient avec un peu de recul, et je crois que je ne suis pas tout à fait le seul à le penser.

Monsieur le Président

Très bien. Et bien, nous allons le mettre aux voix tout de même.

Monsieur Marc DROUET

Le « A » d'Agrial va rester comme cela ? Lorsque j'ai reçu le papier, en terme de communication, j'ai eu l'impression de recevoir une pub d'Agrial.

Monsieur le Président

Ce n'est pas vraiment le même qu'Agrial mais chacun y voit ce qu'il a envie de voir. Il a été validé par les maires qui ont été associés au vote et par un public plus large.

Monsieur Stanislas DELABASLE

Les élus n'ont pas été consultés sur ce nouveau nom ? ou alors je pense être le seul à avoir raté la réunion.

Monsieur le Président

Les élus ont tous reçu un mail, et d'ailleurs bon nombre ici ont répondu, pour participer au vote.

Monsieur Stanislas DELABASLE

Il n'y avait que deux réponses possibles !

Monsieur le Président

Il s'agit d'un travail qui a été mené en amont par le comité de pilotage, le comité technique et coordonné à l'interco par Brigitte Gasseau et Philippe Toussaint pour travailler à la fois sur le logo tel qu'il est, et sur cette dénomination. Je suis étonné et surpris.

Monsieur Philippe TOUSSAINT

Je souhaite tout de même réagir car il faut être attentif au moindre euro que l'on dépense. Il m'a semblé que ça rehaussait l'attractivité d'Argentan. L'idée a été de sortir un ensemble de territoire, de faire un nom simple. Le débat a été normal et honorable.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ?

Des contres ? 6

Des abstentions ? 3

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITÉ DES VOIX**

6 OPPOSITIONS :

CATHERINE GEOFFROY, THIERRY COUANON, STANISLAS DELABASLE, NICOLAS DROUET, ROGER RUPPERT ET LÉON-PIERRE THIBAULT

3 ABSTENTIONS :

BRIGITTE CHOQUET, CHRISTOPHE ALLIGNÉ ET MICHEL MELOT

D'approuver la nouvelle dénomination « Terres d'Argentan Interco ».

D'approuver la modification des Statuts de la Communauté de Communes.

De demander aux communes membres de bien vouloir délibérer.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CC-2023-003	<i>Délégation du Conseil au président pour les demandes de subventions</i>
--------------------	---

Madame Brigitte GASSEAU

Dans le cadre de la recherche de financements pour nos projets communautaires, il est nécessaire d'être particulièrement réactif dans la constitution et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

C'est pourquoi, il vous est proposé de compléter la liste des attributions déléguées au président pour y ajouter le traitement des demandes de subventions auprès de tous les organismes financeurs.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De déléguer au président le soin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et de signer tous documents s'y rapportant.

De dire que le président rendra compte, lors de chaque réunion du conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

De préciser que les décisions prises dans le cadre de cette délégation peuvent être signées par un vice-président agissant par délégation du président dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Départ de Monsieur Jacques VIMONT

CC-2023-004

Désignation de représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand

Madame Brigitte GASSEAU

En juin dernier, le conseil communautaire avait donné son accord pour adhérer au futur Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

L'arrêté interpréfectoral validant la création de ce Pôle a été pris le 26 décembre dernier et la première date de réunion du Comité syndical a déjà été fixée au 3 mars 2023.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De désigner les représentants suivants pour siéger au Comité syndical du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Frédéric LEVEILLÉ	Brigitte GASSEAU
Michel LERAT	Jean-Louis MENEREUL

CC-2023-005

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la « Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaïs »

Madame Brigitte GASSEAU

Orne Habitat et Logissia ont décidé de constituer une « Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaïs » en vue de parvenir notamment à une meilleure cohérence territoriale dans la gestion des patrimoines et à une meilleure efficacité, au service des partenaires locaux et des locataires.

Il vous est proposé de désigner le président d'Argentan Intercom comme représentant de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de cette société.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

N'ont pas pris part au vote : Brigitte Choquet et Anne-Charlotte Thierry

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De désigner le président d'Argentan Intercom comme représentant de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination de l'Habitat Ornaïs.

CC-2023-006

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

Monsieur le Président

Chaque année, le président de la CDC doit communiquer au conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport, dont les principales données vous ont été présentées dans votre dossier

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Madame Brigitte GASSEAU

Un sujet m'interpelle. Il s'agit de la redevance spéciale, je vois un produit de 313 037 € qui provient de l'interco et donc aussi des communes de celle-ci. À ma connaissance et sauf erreur de ma part, et les membres du SITCOM vont me le confirmer, la redevance spéciale ne s'applique pas sur les déchets ménagers, elle vient en plus de la TEOM. Je m'interroge car je ne comprends pas pourquoi les collectivités, notamment sur leurs salles, paient de la redevance spéciale.

Monsieur le Président

Concernant l'intercommunalité et la redevance spéciale. L'intercommunalité verse 46 832.76 € de redevance spéciale par an, déclinée en 13 949.91 € sur le budget principal, 5 855.85 € sur la cuisine centrale et 27 027.00 € sur l'accueil des gens du voyage. Il faudrait peut-être revoir cela de plus près car sinon il s'agit d'un double paiement. Je vous rappelle que la redevance spéciale, elle est pour les collectivités et pour les entreprises. Par ailleurs, j'aurais bien aimé avoir à la fin du rapport un tableau plus précis pour connaître les contributions des intercommunalités puisque nous avons la contribution par habitant de notre interco mais pas des autres.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

De dire que l'intégralité du rapport est consultable au siège administratif de la communauté de communes Argentan Intercom.

CC-2023-007

Convention portant servitude de passage d'une ligne souterraine pour raccordement de l'entreprise DOUILLET par ENEDIS - Commune de TRUN

Monsieur Frédéric GODET

L'entreprise DOUILLET est en cours d'installation dans le parc d'activités de Trun. La société ENEDIS doit réaliser un raccordement au réseau pour alimenter l'entreprise. Pour cela, une ligne souterraine doit être posée en traversée de chaussée sur une parcelle appartenant à Argentan Intercom.

Cette voie étant encore du domaine privé de la CDC, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention de servitude de passage pour permettre le raccordement.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social est Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE représentée par Guillaume MEURILLON en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie et Argentan Intercom.

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

D'autoriser les travaux sur la parcelle E N° 0345, commune de Trun.

De préciser que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS

CC-2023-008	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2023 - budget principal
--------------------	--

Monsieur le Président

Les mesures conservatoires qui vous sont proposées permettront de réaliser des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 qui n'est prévu qu'en avril.

Ces mesures conservatoires, d'un montant total de 1 253 032 € concernent différentes opérations dont le détail figure dans votre dossier.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement pour un montant de **1 253 032 €** comme suit :

Chapitre et/ou opération	Opération ou chapitre	Article	Libellé	Fonction	Libellé	gestionnaire	MONTANT PROPOSITION NOUVELLE
49	Ecole de Nécy Moe	21731	Bâtiments publics (mise à disposition)	21	Enseignement primaire (école maternelle et élémentaire)	TEC	50 000,00
51	Convention Publique d'Aménagement ACTIVAL ORNE 1	2113	Terrains aménagés autres que voirie	90	Interventions économiques	ECO	83 434,00
96	OPAH centre-ville Argentan	2031	Frais d'études	72	Aide au secteur locatif	CDV	18 000,00
96	OPAH centre-ville Argentan	20422	Subventions aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	824	Autres opérations d'aménagement urbain	CDV	66 050,00
150	Regroupement scolaire Fel Chambois	21731	Bâtiments publics (mise à disposition)	21	Enseignement primaire (école maternelle et élémentaire)	TEC	20 000,00
169	OPAH intercommunale	2031	Frais d'études	72	Aide au secteur locatif	CDV	15 000,00
169	OPAH centre-ville Argentan	20422	Subventions aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	824	Autres opérations d'aménagement urbain	CDV	112 548,00
208	Numérisation du patrimoine bâti	21731	Bâtiments publics (mise à disposition)	020	Administration générale de la collectivité	TEC	10 000,00
223	Voirie : interventions 2023	21751	Réseaux de voirie (mise à disposition)	822	voirie communale et routes	VOI	400 000,00
1001	Entretien du patrimoine bâti	21731	Bâtiments publics (mise à disposition)	21	Enseignement primaire (école maternelle et élémentaire)	TEC	150 000,00
1002	Eclairage public - enfouissements et travaux ponctuels	21752	Installations de voirie (mise à disposition)	814	éclairage public	VOI	150 000,00

1004	Acquisition et renouvellement matériel et mobilier	2184	Mobilier	020	Administration générale de la collectivité	ADM	5 000,00
1004	Acquisition et renouvellement matériel et mobilier	2188	Autres immobilisations corporelles	020	Administration générale de la collectivité	TEC	50 000,00
1006	GEMAPI : interventions	2111	Terrains nus	831	Aménagement des eaux	ASS	25 000,00
4001	Développement économique - études et interventions diverses	2031	Frais d'études	90	Interventions économiques	ECO	48 000,00
5300	Intervention sur Ouvrages d'arts	21751	Réseaux de voirie (mise à disposition)	822	voirie communale et routes	VOI	50 000,00
							1 253 032,00

CC-2023-009	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2023 - budget annexe assainissement collectif
-------------	--

Monsieur le Président

Les mesures conservatoires qui vous sont proposées permettront de réaliser des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 qui est prévu en avril prochain.

Ces mesures conservatoires, d'un montant total de 400 000,00 € concernent des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Rânes, Écouché, Argentan, ainsi que la suppression des réseaux d'eaux usées avant le terrassement de la nouvelle école du quartier Vallée d'Auge à Argentan.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement pour un montant **400 000 €** comme suit :

Budget	Chapitre et/ou opération	Opération ou chapitre	Article	Libellé	gestionnaire	MONTANT PROPOSITION NOUVELLE
Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1007	Travaux réhabilitation assainissement collectif	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASS	400 000,00

CC-2023-010	LOGISSIA – Réhabilitation de 25 logements rue Henri Dunant à Argentan – Garantie d'emprunt
-------------	---

Monsieur le Président

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, Argentan Intercom participe à la garantie d'emprunt des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux.

LOGISSIA a décidé de réhabiliter 25 logements situés 2, 4, 6 et 8 rue Henri Dunant à Argentan.

Ces travaux seront financés par un prêt de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 425 000 € dont les caractéristiques figurent dans le contrat de prêt joint à votre dossier.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'accorder la garantie d'Argentan Intercom à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 425 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 141179 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de l'EPCI est accordée à hauteur de la somme en principal de 212 500.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

De préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de l'E.P.C.I. est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, l'E.P.C.I. s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

CC-2023-011	Argentan Intercom Mobilité – Location de vélo à assistance électrique : ajouts de tarifs
--------------------	---

Monsieur le Président

Argentan Intercom Mobilité proposera à compter du mois de mars un service de mise à disposition de vélos à assistance électrique.

Il vous est donc proposé d'approuver les tarifs de location d'un montant de 30, 80 ou 150 €, selon la durée de location retenue qui peut aller de 1 à 6 mois.

Il vous est également proposé qu'en cas de non restitution du matériel une somme forfaitaire de 500 € sera facturée et accompagnée d'un dépôt de plainte.

Y a-t-il des questions ?

Madame Laëtitia BLAIS-LEBLOND

Le prix d'un vélo neuf est de 1 374 € HT et en cas de non restitution du matériel une somme de 500 € sera facturée. C'est trois fois moins cher que le prix d'achat.

Monsieur le Président

A priori il n'y a pas de risque mais nous le faisons. Nous avons contacté d'autres territoires qui font la même chose.

Monsieur Guy FRÉNÉHARD

Si nous comparons avec d'autres territoires, où il s'agit d'entreprises privées, nous ne sommes plus du tout sous la même réglementation. Nous sommes très réglementés en tant qu'intercommunalité, mais la remarque est juste.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De définir les tarifs de location des vélos à assistance électrique mis à disposition des usagers dans le cadre d'Argentan Intercom Mobilité de la façon suivante :

Durée de la location	1 mois	3 mois	6 mois
Tarif	30 €	80 €	150 €

De préciser que ces tarifs seront applicables à compter du 7 mars 2023.

De préciser qu'en cas de non restitution du matériel, une somme forfaitaire de 500 € sera facturée et accompagnée d'un dépôt de plainte.

D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CC-2023-012	Office de tourisme – Tarifs pour l'année 2023
--------------------	--

Monsieur le Président

L'Office de tourisme propose à la vente divers articles liés à son activité et met régulièrement à jour son offre.

Une actualisation de l'ensemble des tarifs pour une application au 1^{er} février 2023 vous est proposée, sachant que la dernière actualisation avait pris effet le 1^{er} juillet 2022.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

D'approuver, à compter du 1^{er} février 2023, les tarifs des produits et services proposés par l'Office de tourisme et récapitulés dans le tableau suivant :

Dénomination	Boutique Office de tourisme
Carte postales	
A l'unité	0,50 €
Lot de 5	2,00 €
Lot de 10	3,50 €
Carte Mésange bleue	1,50 €
Carte postale « Plan d'Argentan »	1,00 €
Enveloppes	
Enveloppe PAP	1,36 €
Livres	
Église Saint-Germain	1,50€
Guide des orchidées de l'Orne	3,00 €
La Baronnie d'Aunou-le-Faucon	17,00 €
Les carnets du petit naturaliste	1,00 €
Dessert de Normandie	5,00 €
Les p'tits normands découvrent...	5,95 €
Livres éditions La Petite Boite :	
- La France racontée aux enfants	4,90 €
- La France racontée aux enfants	4,60 €
- La France racontée aux enfants	4,50 €
- La France racontée aux enfants	3,90 €
Normandie juin 44 – Tome 6	13,80 €
Histoire de Trun	19,90 €
Trouver, reconnaître et cuisiner les champignons de Normandie	8,00 €
Made in Normandie	5,00 €
Plantes médicinales de Normandie	15,00 €
A la découverte de l'Orne	13,50 €
Un village de Normandie « Aunou-le--Faucon »	15,00 €
Histoire de la Normandie	5,00 €

Hauts lieux de légendes en Normandie	5,00 €
Mythes et symboles de Normandie	3,80 €
La Préhistoire dans le Bocage ornais et ses abords	25,00 €
Revue du Pays d'Argentan – Les Hôtels particuliers d'Argentan	5,00 €
Topoguides	
Val d'Orne en Suisse Normande	5,00 €
A cheval en PAPAO	5,00 €
L'Orne à pied	14,90 €
Chemin vers le Mont-Saint-Michel	15,70 €
Le chemin de Rouen au Mont-Saint-Michel	12,00 €
Articles divers	
Magnet	3,00 €
Porte-clés	3,00 €
Crayon à papier « Normandie »	0,50 €
Autocollant	3,00 €
Drapeau	3,00 €
Badge métal	2,00 €
Jeu de 7 familles	7,00 €
Coloriage	3,90 €
Mug	6,50 €
Jeu « Défi de Normandie »	13,90 €
Tatouages « La Normandie »	3,90 €
Carte Michelin : Normandie	7,50 €
Carte IGN série bleue	13,40 €
Prestations diverses	
Visite guidée du Camp de Bierre	2,50 €
Visite guidée du Camp de Bierre pour les moins de 12 ans	gratuité
Visite guidée proposée par l'office de Tourisme	2,00 €
Visite guidée proposée par l'office de Tourisme pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les minima sociaux et les étudiants	gratuité
Locations de vélos à assistance électrique	
Forfait deux heures	7,00 €
Forfait demi-journée	12,00 €
Forfait journée	17,00 €
Forfait week-end	33,00 €

CC-2023-013	<i>Convention entre Argentan Intercom et l'Établissement public foncier de Normandie pour la réalisation d'un étude pré-opérationnelle de recyclage de la friche SERMIX</i>
--------------------	--

Monsieur Philippe TOUSSAINT

Le 30 novembre 2022, l'entreprise SERMIX à Argentan a cessé ses activités de production de nutrition animale.

Une étude pré-opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) va être menée afin de préparer la reconversion du site.

Cette étude visera à diagnostiquer le site et à établir un scénario de reconversion en lien avec les acteurs locaux.

Il vous est donc proposé d'approuver la signature d'une convention pour la réalisation de cette étude.

Monsieur le Président

*Y a-t-il des questions ?
Des contres ?
Des abstentions ?
Je vous remercie*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

D'approuver le projet d'étude pré-opérationnelle de recyclage de la friche SERMIX.

D'approuver le projet de convention d'étude pré-opérationnelle de recyclage de la friche SERMIX entre l'EPFN et Argentan Intercom.

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'étude pré-opérationnelle de recyclage de la friche SERMIX entre l'EPFN et Argentan Intercom.

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette étude et à signer tous documents y afférent.

CC-2023-014	Modification du tableau des effectifs
--------------------	--

Madame Brigitte GASSEAU

Pour assurer le bon fonctionnement des services, et en tenant compte par ailleurs d'un départ à la retraite, d'une fin de contrat aidé (PEC) et d'une démission, il vous est proposé de créer cinq postes, pour certains mutualisés, dans les services suivants :

- *Mobilité (2 postes financés par le service),*
- *Urgence climatique (1 poste financé à 70 % par l'ADEME),*
- *Service des systèmes d'information (1 poste financé par l'ANSSI)*
- *Commandes publiques et affaires juridiques*
- *Ressources humaines.*

Monsieur le Président

*Y a-t-il des questions ?
Des contres ?
Des abstentions ? 2
Je vous remercie*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À LA MAJORITÉ DES VOIX, 2 ABSTENTIONS : CHRISTOPHE ALLIGNÉ ET MICHEL MELOT
DÉCIDE :**

De créer deux postes d'adjoints techniques à temps complet à compter du 30 janvier 2023.

De créer un poste non permanent de rédacteur territorial à temps complet pour une durée de 18 mois dans le cadre d'un contrat de projet.

De créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023.

De supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

De créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

Les emplois correspondants pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Madame Florence ECOBICHON

Argentan Intercom a déjà élaboré son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Afin de structurer et de compléter ces engagements, de les inscrire dans la durée, d'impliquer l'ensemble des élus et services de la CDC et de la ville, de se doter d'un cadre rigoureux et d'outils de suivi performants, Argentan intercom et la Ville d'Argentan se sont engagées dans le processus volontaire de labellisation Cit'ergie (Territoire Engagé Transition Écologique avec le label Climat-Air-Énergie) mené en parallèle du PCAET entre 2019 et 2022.

L'objectif visé est d'atteindre le niveau 3 étoiles, soit plus de 50 % des points du préférentiel Cit'ergie.

Il vous est donc proposé d'approuver la stratégie Climat-Air-Énergie et de demander la labellisation TETE CAE qui pourra être effective au printemps 2023.

Monsieur Boris MADEC

La commission a eu lieu après l'envoi des dossiers de conseil. Il était indiqué que la commission avait émis un avis favorable. Donc nous n'avons pas donné d'avis lors de la commission.

Monsieur le Président

C'est le principe de la commission, il faut donner un avis.

Monsieur Boris MADEC

Cela ne sert à rien d'émettre un avis, nous avons déjà reçu le dossier. Point !

Monsieur Hervé LAMBERT

Effectivement, Boris Madec a fait part de cette réflexion en commission et une réponse lui a été faite. Je suis surpris que cela « revienne de nouveau sur le tapis » !

Monsieur Boris MADEC

Je pense que les commissions devraient avoir lieu avant l'envoi du dossier de conseil. Surtout lorsqu'il est indiqué au préalable de l'avis favorable de la commission.

Monsieur le Président

Je suis d'accord sur le fond mais nous sommes tout de même sur des sujets d'importances et considérer que sous couvert du fait que les membres de la commission, pour des raisons y compris d'agenda des uns et des autres, qui sont parfois complexes, se soient réunis après avoir reçu le dossier de conseil, et qu'à partir de ce moment on n'étudie pas le dossier, je trouve cela un peu cavalier !

Monsieur Boris MADEC

« Considérant l'avis favorable de la commission », cela veut dire que nous n'avons pas à étudier le dossier. Je pense qu'il faut me laisser une part de décision. C'est ma vision de ce que doit être une commission. Si après on m'explique que dans une commission, je viens mais que de toutes façons, avant qu'elle ait lieu, je suis favorable et qu'en fait c'est simplement pour me présenter le dossier et que je n'ai pas d'avis à émettre, j'ai pas besoin de venir.

Monsieur le Président

Si la commission avait émis un avis défavorable nous l'aurions indiqué, mais dire que l'on ne prend pas position sous couvert du fait « QUE », c'est non seulement un travail d'élu mais c'est aussi quelque part un manque de responsabilité. Il s'agit de sujets très importants.

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

De valider la démarche climat-air-énergie d'Argentan Intercom ainsi que la demande de labellisation « TETE CAE » (ex-Cit'ergie).

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et des actions nécessaires.

CC-2023-016	<i>Avenant à la convention au titre du déploiement du programme SARE – INHARI</i>
--------------------	--

Madame Florence ECOBICHON

Dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique « France RENOV », la convention établie entre Argentan Intercom et l'Espace Conseil FAIRE Régional est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Au 31 octobre 2022, 299 informations et conseils personnalisés ont déjà pu être dispensés, 15 accompagnements avec visite et étude énergétique du logement ont été engagés.

Ces accompagnements en faveur de ménages non éligibles aux aides de l'Anah ont permis d'initier 14 audits énergétiques financés par la Région Normandie.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation pour poursuivre ce service jusqu'au 31 décembre 2023 pour un montant de 10 807 €.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Des contres ?

Des abstentions ?

Je vous remercie

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

D'approuver l'avenant n° 2 à la convention de financement du déploiement du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE), entre Argentan Intercom et INHARI (représentant l'espace conseil FAIRE régional dans l'Orne), ayant pour objet la prolongation de ce service jusqu'au 31 décembre 2023.

De verser une contribution de 10 807 € et de dire que les crédits sont inscrits sur la ligne TEC 830 6042.

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

CC-2023-017	<i>Conventions de facturation entre les maîtres d'ouvrage et les délégataires de l'eau et de l'assainissement</i>
--------------------	--

Monsieur Patrick BELLANGER

Dans le cadre de son nouveau contrat de concession avec Eaux de Normandie, Argentan Intercom doit mettre à jour un certain nombre de conventions de facturation avec les différents maîtres d'ouvrage et délégataires de l'eau et de l'assainissement sur son territoire.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de ces conventions.

Territoire concerné	Maître d'ouvrage Assainissement	Délégataire Assainissement	Maître d'ouvrage Eau potable	Délégataire Eau potable
Argentan, Aunou-le-Faucon, St-Loyer-des-Champs, Fontenai-sur-Orne, Juvigny-sur-Orne, Sai, Sarceaux, Sévigny, Goulet, St-Christophe-le-Jajolet, Fleuré, Moulins-sur-Orne, le Bourg-St-Léonard, Silly-en-Gouffern, Urou-et-Crennes, Vrigny, Chambois et Fel	Argentan Intercom	Eaux de Normandie	SIAEP de la Région d'Argentan	Véolia

Lougé-sur-Maire	Argentan Intercom	Eaux de Normandie	SIAEP du Houlme	SAUR
Boucé et Vieux-Pont	Argentan Intercom	Eaux de Normandie	SMAEP de Saint-Sauveur-de-Carrouges	Véolia
Rânes, Sevrai, Ecouché, Sérans et Montgaroult	Argentan Intercom	Eaux de Normandie	SIAEP de la Vallée de l'Orne	Véolia

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

D'approuver la mise à jour des conventions de facturation avec les différents maîtres d'ouvrage et délégataires de l'eau et de l'assainissement sur le territoire intercommunal, en tenant compte du nouveau contrat de concession avec Eaux de Normandie

D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer les conventions de facturation ainsi que tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

INFORMATIONS

Agenda :

Conférence des maires : jeudi 2 février 2023 à 18h00 – salle polyvalente de St Christophe le Jajolet.

Objet : PLUIh

Les maires des communes déléguées sont invités.

Conseil communautaire : jeudi 16 mars 2023 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance,

Julian LADAME

Le Président

Frédéric LEVEILLÉ

Hall du champ de foire - Argentan